

Réunion du 24 octobre 2011

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etai  
présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Laurent FURST, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Francis GRIGNON, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN

Procurat  
ion(s) :

Monsieur Claude FROEHLI ayant donné pouvoir à Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Maître Raphaël NISAND

Excusé(s) :

Monsieur David HECKEL, Monsieur Robert HERRMANN, Monsieur Pierre MARMILLOD

Absent(s) :

Rapporteur :

**N° CG/2011/54 - Installation, maintien à l'emploi, formation - 2151  
Installation de bâtiments agricoles hors agglomération -  
Révision du dispositif départemental**

Après en avoir délibéré, le Conseil Général :

- décide de réviser le dispositif d'aide à l'implantation de bâtiments agricoles hors agglomération, selon les modalités décrites dans le document annexé
- dit que cette décision abroge et remplace les délibérations antérieures prises au titre de l'aide à l'implantation de bâtiments agricoles hors agglomération
- décide que ce nouveau dispositif entrera en application pour toutes les demandes d'aides déposées à compter de la date à laquelle cette délibération sera exécutoire.

Le Conseil Général rappelle par ailleurs que par délibération n° CG/2011/9 du 31 mars 2011, la commission permanente a délégué pour décider d'attribuer les subventions relevant de ce dispositif.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20111024-60284-DE-1-1\_0  
Acte certifié exécutoire au : 04/11/11